

L'ASSURANCE HABITATION EN 2025

ASSURANCES DE BIENS
ET DE RESPONSABILITÉ

Synthèse

Une croissance soutenue des cotisations dans un contexte de revalorisation des primes catastrophes naturelles

En 2025, les cotisations en assurance multirisques habitation (MRH), toutes garanties confondues, y compris les catastrophes naturelles (Cat Nat), atteignent 15,0 milliards d'euros, en progression de +8,4 % sur un an. Cette hausse s'inscrit dans le contexte de la revalorisation de la surprime Cat Nat au 1^{er} janvier 2025, mais également de l'augmentation du nombre de contrats (+0,6 %). Elle concerne aussi bien les contrats occupants (+8,2 %) que les contrats non occupants (+10,0 %), ces derniers enregistrant la progression la plus soutenue.

La croissance des cotisations est principalement portée par la hausse de la prime moyenne hors taxes, qui progresse de +7,8 % pour atteindre 323 €, tandis que l'augmentation du portefeuille de contrats contribue également à cette évolution. La prime moyenne s'établit à 351 € pour les contrats occupants (+7,9 %) et à 191 € pour les contrats non occupants (+8,1 %).

Le portefeuille MRH demeure en effet relativement stable, avec 46,3 millions de contrats à fin 2025, soit une hausse limitée de +0,6 %. Cette progression est principalement portée par les contrats non occupants (+1,7 %), tandis que les contrats occupants évoluent peu (+0,3 %). En parallèle, le parc de logements en France poursuit sa progression, atteignant près de 38,4 millions de logements au 1^{er} janvier 2025 (+0,8 % sur un an).

Une sinistralité en nette amélioration, portée par la baisse de la fréquence des sinistres

En 2025, près de 4,2 millions de sinistres ont donné lieu à indemnisation, pour une charge totale de 7,9 milliards d'euros. Les dégâts des eaux demeurent la garantie la plus fréquente (39 % des sinistres), tandis que les incendies deviennent le premier poste d'indemnisation (28,7 % de la charge), devant les dégâts des eaux (25,9 %) et les garanties tempête, grêle, poids de la neige (16,2 %).

La fréquence des sinistres recule fortement (-9,1 %), retrouvant un niveau proche de celui observé avant les années de forte sinistralité. À l'inverse, le coût moyen des sinistres progresse de +7,4 %, sous l'effet de la hausse des coûts des garanties incendie et tempête, grêle, poids de la neige.

Le rapport sinistres à primes (S/P) poursuit son amélioration

Le ratio S/P, toutes garanties confondues, poursuit son amélioration en s'établissant à 52,8 %, contre 58,5 % en 2024 (-5,7 points). Cette évolution favorable s'observe tant pour les contrats occupants que pour les contrats non occupants. Elle résulte principalement du fort recul de la fréquence des sinistres, qui compense largement la hausse du coût moyen. Les plus fortes baisses de charge concernent les garanties catastrophes naturelles (-53,5 %) et dégâts des eaux (-13,4 %), tandis que les garanties incendie (+10,8 %) et tempête, grêle, poids de la neige (+22,1 %) enregistrent une progression de leurs charges.

Un ratio combiné net de réassurance en amélioration pour la deuxième année consécutive

Au-delà de la seule assurance MRH, le ratio combiné comptable net de réassurance de l'ensemble de la branche dommages aux biens des particuliers s'établit à 97,0 % des primes en 2025, contre 98,4 % en 2024. Cette amélioration de 1,4 point s'explique principalement par la baisse de la charge des prestations (-1,1 point), les chargements restant stables à 24,1 % des primes. Le résultat technique poursuit ainsi son redressement et atteint 4,6 % des primes, son meilleur niveau depuis 2020.

Chiffres clés

	2024	2025	Variation
Contrats MRH (en milliers)	46 063	46 320	+0,6 %
Dont contrats occupants	38 114	38 236	+0,3 %
Dont contrats non occupants	7 949	8 085	+1,7 %
Cotisations MRH (en millions d'euros)	13 794	14 953	+8,4 %
Dont contrats occupants	12 390	13 409	+8,2 %
Dont contrats non occupants	1 404	1 544	+10,0 %
Prime moyenne MRH HT* (hors taxes)	299 €	323 €	+7,8 %
Dont contrats occupants	325 €	351 €	+7,9 %
Dont contrats non occupants	177 €	191 €	+8,1 %
Fréquence MRH *	97,1 ‰	88,3 ‰	-9,1 %
Dont Incendie	3,5 ‰	3,5 ‰	-1,7 %
Dont Tempête, Grêle, Neige	9,5 ‰	8,3 ‰	-13,2 %
Dont Vol	8,0 ‰	7,4 ‰	-7,7 %
Dont Dégâts des eaux	42,1 ‰	35,6 ‰	-15,5 %
Dont RC	8,4 ‰	8,1 ‰	-3,4 %
Dont Bris de glaces	6,6 ‰	6,6 ‰	-0,9 %
Dont Dégâts électriques	10,5 ‰	9,7 ‰	-7,7 %
Catastrophes naturelles	1,3 ‰	0,9 ‰	-26,8 %
Protection juridique	8,1 ‰	8,6 ‰	+6,9 %
Coût moyen MRH *	1 771 €	1 901 €	+7,4 %
Dont Incendie	12 549 €	14 069 €	+12,1 %
Dont Tempête, Grêle, Neige	2 389 €	3 343 €	+39,9 %
Dont Vol	2 053 €	2 093 €	+2,0 %
Dont Dégâts des eaux	1 241 €	1 263 €	+1,8 %
Dont RC	1 460 €	1 635 €	+12,0 %
Dont Bris de glaces	548 €	576 €	+5,2 %
Dont Dégâts électriques	744 €	796 €	+7,0 %
Catastrophes naturelles	9 718 €	6 130 €	-36,9 %
Protection juridique	484 €	402 €	-16,9 %
S/P MRH *	58,5 %	52,8 %	-5,7 pts
Dont Incendie	93,9 %	102,0 %	+8,1 pts
Dont Tempête, Grêle, Neige	73,2 %	80,0 %	+6,7 pts
Dont Vol	33,0 %	30,9 %	-2,0 pts
Dont Dégâts des eaux	76,0 %	61,7 %	-14,3 pts
Dont RC	37,3 %	37,5 %	+0,3 pt
Dont Bris de glaces	38,4 %	39,0 %	+0,6 pt
Dont Dégâts électriques	39,0 %	37,3 %	-1,8 pt
Catastrophes naturelles	47,2 %	13,8 %	-33,4 pts
Protection juridique	33,0 %	27,7 %	-5,3 pts

* Y compris les Catastrophes naturelles



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.